

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 30 septembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN (arrivée à 19h36), Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Jeannine LIABEU, Eliane PAVIOT, Pascale HERAUD, Edith BOUTILLIER, Cécile BRIEL.

POUVOIRS : Sylviane TURCHETTI donne pouvoir à Geneviève FOUGERONT.

ABSENTS : Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

Nombre de membres en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 12
--

DEL2025 17 DM N°1 CCAS

Il est nécessaire de faire une décision modificative concernant le chapitre 65 concernant les aides attribuées soit à des établissements soit à des personnes

Fonctionnement Dépenses : chapitre 011 : article 60623: -2 000€

Fonctionnement dépenses : chapitre 011 : article 65 748 : + 2 000€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, valide la DM N° 1 présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 02/10/2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

